

83, rue Saint Fuscien  
80000 AMIENS  
[www.sommenumerique.fr](http://www.sommenumerique.fr)

Tél. 03 22 22 27 27  
Fax 03 22 22 03 57  
[courrier@sommenumerique.fr](mailto:courrier@sommenumerique.fr)

**20161121\_DL\_3**

**OBJET :**  
Adhésion à l'association  
DECLIC

**Date de convocation :**  
23 septembre 2016

**Date de séance:**  
**21 novembre 2016**

**Date d'affichage :**  
8 décembre 2016

**Membres en exercice : 45**

**Membres présents : 15**

**Membres votants : 26**

**ABSENTS :** cf. PVS

**Adoptée à l'unanimité**

**Jours et heures d'ouverture  
du syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h30  
et  
de 14h00 à 17h30

L'an deux mille seize, le vingt et un novembre à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

**Etai ent présents :** Ernest CANDELA, Philippe CHEVAL, Philippe COCQ, Bernard DAVERGNE, Claude DEFLESSELLE, Myriam DEMAILLY, Denis DEMARCY, François ROUILLARD, Olivier JARDE, Jean-Claude LECLABART, Julien LEFEBVRE, Christian PRUD'HOMME, Gérard RICHEZ et François ROUILLARD.

**Secrétaire de séance :** Philippe COCQ

**Pouvoirs :** Laurent SOMON à Ernest CANDELA  
Stéphane HAUSSOULIER à Philippe CHEVAL  
Isabelle ALEXANDRE à Philippe COCQ  
Yves DERRIEN à Bernard DAVERGNE  
Jean-Marie BLONDELLE à Claude DEFLESSELLE  
Michel WATELAIN à Myriam DEMAILLY  
Annie VERRIER à Olivier JARDE  
Jean-Jacques LELEU à Jean-Claude LECLABART  
Rémy BOUTROY à Gérard RICHEZ  
Isabelle DE WAZIERS à François ROUILLARD  
Frédéric LECOMTE à Philippe VARLET

L'association Déclic réunit depuis une dizaine d'années des techniciens d'une cinquantaine de structures de mutualisation dans le domaine de l'administration numérique telles que, par exemple, des centres de gestion ou des syndicats mixtes informatiques. Afin de renforcer son activité, elle a ouvert ses rangs aux personnes morales lors de son Assemblée Générale de juin 2016.

Les principaux objectifs de cette association sont :

- de faciliter le partage d'informations et l'échange sur les pratiques professionnelles entre les techniciens travaillant dans des structures publiques de mutualisation informatique ;
- de faciliter la réalisation de projets de mutualisation entre les dites structures au travers, par exemple, de démarches de réflexion ou de conception concertées d'outils ou de plateformes « mutualisables » ou l'aide à la constitution de groupement de commandes ;
- de concourir à la reconnaissance par les décideurs publics aux échelons locaux et surtout nationaux de l'intérêt effectif de ces dites structures en particulier en animant un observatoire de la mutualisation dans le domaine de l'administration numérique.

L'adhésion donne lieu à une cotisation annuelle, établie pour les personnes morales selon le nombre d'équivalents temps plein (ETP) dédiés à l'activité de mutualisation informatique à destination des collectivités. Elle s'élève à 1000€ pour l'exercice 2016.

## **LE COMITE SYNDICAL**

- Vu les statuts du syndicat mixte ;
- Vu les statuts de l'association DECLIC

Considérant l'intérêt pour Somme Numérique d'adhérer à cette association afin de participer au réseau d'échanges d'informations entre structures de mutualisation dans le domaine de l'administration numérique.

### **DELIBERE**

**ARTICLE 1** : l'adhésion du syndicat mixte Somme Numérique à l'association **DÉVELOPPEMENT D'ÉCHANGES ENTRE COLLECTIVITÉS LOCALES EN MATIÈRE D'INFORMATIONS ET DE COMMUNICATIONS (DECLIC)** est approuvée.

**ARTICLE 2** : Les crédits nécessaires à l'acquittement de la cotisation seront inscrits chaque année au budget principal de Somme Numérique.

**ARTICLE 3** : Monsieur Lenny CARTIER est désigné comme représentant auprès de l'association DECLIC.

**ARTICLE 3** : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.